



La soirée de gala à 250.000 euros de la Loterie nationale

C'est une soirée présentée comme « unique » qui se tiendra ce mardi soir à la Gare Maritime de Tour & Taxis, à Bruxelles. Pour la neuvième fois, la Loterie nationale organise la Nuit de la Chance, un événement mêlant – précise l'invitation – talent, créativité, sport, culture et patrimoine. L'occasion pour l'entreprise publique de mettre à l'honneur ses partenaires et les projets qu'elle soutient tout au long de l'année. Au programme : prises de parole, spectacles, apéritif et dîner à table. Plus de 450 invités sont attendus, parmi lesquels des personnalités politiques, médiatiques et de la société civile belge. Bref, du beau monde. Et pour mettre les petits plats dans les grands, la Loterie nationale n'a pas lésiné sur les moyens. Selon les avis d'attribution de deux marchés publics et les précisions apportées par la Loterie nationale, le coût de cette soirée est estimé à quelque 250.000 euros. L'entreprise événementielle gantoise We Make You Happy a ainsi été chargée de l'organisation du gala. Une mission dont le coût effectif avoisine les 200.000 euros, selon l'opérateur de jeu. Le catering sera, lui, assuré par une autre entreprise gantoise, Cœur d'Artichaut. Le montant définitif de cette prestation n'est pas encore connu, mais il est estimé à 50.000 euros. Entreprise publique, la Loterie nationale se finance exclusivement grâce aux mises des joueurs, sans bénéficier de subsides de l'Etat. Elle contribue par ailleurs au financement de la collectivité. Assumant le coût de cette soirée destinée à célébrer les bonnes causes qu'elle soutient, l'opérateur met en avant le montant record reversé à la société belge en 2025 : 385 millions d'euros. Cette somme comprend la rente de monopole de 145 millions d'euros, versée en contrepartie de l'exclusivité accordée à la Loterie pour l'organisation de certains jeux, ainsi que 240 millions d'euros consacrés au financement de bonnes causes. Soit 30 millions de plus que les 210 millions d'euros annuels prévus par le nouveau contrat de gestion liant l'entreprise publique à l'Etat. J.BS

ESPAGNE

Des inondations font au moins quatre morts



© AFP.

De fortes pluies suivies d'inondations ont fait au moins quatre morts dans l'est de l'Espagne, ont annoncé les autorités, qui ont appelé la population de la région de Valence à rester chez elle et éviter tout déplacement. Des vidéos montraient des rues transformées en véritables torrents, emportant des véhicules dans plusieurs localités des provinces de Valence et d'Alicante. Les fortes précipitations se sont abattues avec intensité sur certaines régions de la Communauté valencienne, où l'on a enregistré jusqu'à 700 litres par m² en 24 h (70 cm). Les services de secours et des soldats de l'unité de l'armée spécialisée dans les situations d'urgence travaillaient au petit matin à évacuer des personnes dont les maisons avaient été inondées. AFP

SANTÉ

La Belgique traîne à indemniser les victimes de pesticides

Une étude de l'association Fian pointe la difficulté qu'ont les agriculteurs à faire reconnaître l'origine professionnelle de leurs maladies faute de reconnaissance adaptée.



JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Plus de 1.000 demandes en 2025. Après cinq ans d'existence, le fonds français d'indemnisation des personnes souffrant d'une maladie provoquée par une exposition aux pesticides est de plus en plus sollicité. La plupart des demandes émanent de travailleurs agricoles mais une vingtaine d'entre elles concerne également des enfants exposés durant la période prénatale. En tête des pathologies : le cancer de la prostate (443 dossiers), suivi des hémopathies malignes (leucémie, lymphome, myélome... 176) et de la maladie de Parkinson (151). Le fonds est à ce point sollicité – 26 millions d'euros d'indemnisations en 2025 – que les cotisations des agriculteurs et la taxe sur la vente de pesticides qui l'alimentent ne suffisent plus à couvrir les indemnisations, obligeant le dispositif à puiser dans ses réserves. Et beaucoup s'accordent à dire que ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Et en Belgique, qu'en est-il, sachant que notre pays est un gros consommateur de pesticides ? Avec une moyenne de 6,3 kilos par hectare, il se situe près de quatre fois au-dessus de la moyenne européenne. En l'absence d'un fonds d'indemnisation similaire à la France, il faut se tourner vers Fedris pour le savoir. Cet établissement public fédéral est en charge de la reconnaissance et de l'indemnisation des maladies d'origine professionnelle. Il est néanmoins incapable de dire combien de demandes d'indemnisation liées à une exposition aux pesticides lui ont été adressées.

« Les dossiers sont enregistrés en fonction des maladies et des agents nocifs concernés et non pas sous une catégorie générale "pesticides" », nous explique-t-on. « Nous avons des demandes relatives à certaines pathologies susceptibles d'être associées à une exposition aux pesticides mais cela ne signifie pas qu'ils sont effectivement à l'origine de ces demandes. Une vérification individuelle des dossiers serait nécessaire. » Concernant Parkinson, Fedris dit avoir recensé 17 demandes depuis 2000, mais « ces demandes ne peuvent pas toutes être attribuées à une exposition aux pesticides ». Quinze ont par ailleurs été refusées.

Le contraste avec la France est saisis-

Avec une moyenne de 6,3 kilos de pesticides par hectare, la Belgique se situe près de quatre fois au-dessus de la moyenne européenne. © DR.

La plupart des agriculteurs sont en situation de poly-exposition, ce qui rend la preuve du lien de causalité quasiment impossible à établir

Fian
ONG de défense des droits humains

”

sant. Fian, une ONG de défense des droits humains qui vient de consacrer une étude à ce sujet, dénonce l'inadaptation du système belge aux enjeux de santé environnementale. Premier problème relevé par celle-ci : l'absence de reconnaissance légale des maladies liées à une exposition aux pesticides. Cela implique que le demandeur doit apporter lui-même la preuve que sa pathologie trouve sa cause directe dans l'exercice de sa profession pour pouvoir être indemnisé. Le lien n'est pas présumé comme avec les maladies figurant dans la liste de Fedris.

C'est une charge particulièrement lourde puisque cela suppose que la victime ait conservé des preuves matérielles de l'utilisation de pesticides parfois sur une très longue période, la maladie pouvant se déclarer des décennies après l'exposition. Assumer toute la complexité administrative d'un dossier de reconnaissance alors qu'il faut en parallèle subir des traitements médicaux lourds et faire tourner une ferme est particulièrement dissuasif. Le taux de refus, très élevé, peut aussi décourager.

Le problème porte aussi sur les substances. Les dossiers d'indemnisation doivent faire référence à un agent chimique précis alors que les agriculteurs ne manipulent jamais un seul pesticide. « La reconnaissance des maladies professionnelles substance par substance ne correspond pas à la réalité du terrain : la plupart des agriculteurs sont en situation de poly-exposition, ce qui rend la preuve du lien de causalité quasiment impossible à établir », estime Fian.

Autre frein majeur : seuls les salariés et le personnel des administrations provinciales et locales relèvent de la compétence de Fedris. Les indépendants en sont exclus alors qu'ils représentent la plus grande partie des effectifs du secteur agricole.

Omerta

Des facteurs plus psychologiques peuvent aussi expliquer le faible nombre de demandes. Le sujet est profondément tabou dans le monde agricole, souligne l'étude de Fian. Reconnaître que son métier, souvent hérité, est à l'origine de sa maladie ou de celle de ses enfants est compliqué. Il y a parfois du déni, de la honte, de la culpabilité. Une peur de stigmatiser le métier, aussi. « C'est un

peu l'omerta dans le secteur », explique Louisa Lausch, chargée de plaidoyer chez Fian.

L'association plaide pour la création d'un fonds d'indemnisation similaire à ce qui existe en France intégrant les indépendants et alimenté « par les véritables responsables du problème : les producteurs de pesticides ». Louisa Lausch voit ce fonds non pas comme une fin en soi mais comme une étape visant à accélérer la prise de conscience de la nécessité d'adopter un modèle agroécologique respectueux de la santé humaine et de l'environnement. « Ce fonds permettrait de rendre les victimes visibles et de quantifier le coût sanitaire et humain énorme des pesticides et de l'agriculture industrielle. Il faut voir ces fermiers qui, à 50 ans, développent la maladie de Parkinson. Cette invisibilisation des victimes et du coût permet de ne pas remettre en cause le modèle agricole belge hyperspécialisé dans certaines cultures très dépendantes des pesticides comme les pommes de terre, la betterave... »

Des travaux sur Parkinson

Qu'en pensent les syndicats d'agriculteurs ? La Fédération wallonne des agriculteurs (FWA) se dit en faveur d'un tel fonds, mais avec des réserves. « Il faut voir les modalités, comment il serait alimenté... », souligne Bernard Decock, coordinateur du pôle environnement à la FWA. « Il ne faudrait pas que ce soit encore l'agriculteur qui paie. » La fédération n'en fait en tout cas pas un dossier prioritaire. « On ne reçoit pas vraiment de demandes de la part de nos membres à ce sujet. »

Aucun projet de fonds d'indemnisation des victimes des pesticides similaire à celui qui existe déjà pour l'amiante (et qui indemnise les indépendants, les riverains...) n'est sur la table en Belgique. A l'instar de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, la Belgique pourrait néanmoins reconnaître à l'avenir un lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et la maladie de Parkinson. Des travaux sont menés au sein de commissions médicales internes à Fedris pour étudier ce lien. « En 2024, une revue systématique de la littérature scientifique a conclu à une association entre les deux, mais des recherches complémentaires restent nécessaires », précise Fedris, sans avancer de calendrier.